

Antoine Lesieur - (Renaissance – Pierre-Yves Bournazel pour Paris)

Questionnaire sur la lutte contre la pollution sonore à Paris			
Questions	Oui	Non	Commentaire
Enjeux			
Considérez-vous la lutte contre pollution sonore environnementale comme un enjeu majeur de santé publique.	Oui		Le Bruit a été au coeur de la candidature de Pierre-Yves Bournazel a la mairie de Paris, qui en a fait son premier engagement au moment de lancer sa campagne municipale fin 2024, et qui a défendu dès 2019 l'inscription au droit à un environnement sonore sain dans la loi. Dans le 6ème c'est un thème qui a été au coeur de nos réflexions depuis 2 ans, nous voulons en faire un thème d'action prioritaire de la police municipale et cibler certains lieux signalés par les riverains. Nous le disons clairement, Le bruit est devenu une bombe sanitaire à retardement !

Considérez-vous la protection de la qualité du sommeil, la nuit, comme devant être une priorité d'action ?	oui		
Considérez-vous la pollution sonore dite récréative comme spécifique et préoccupante devant mobiliser des moyens spécifiques de régulation ?	oui	Non	Le format actuel des terrasses estivales allant jusqu'à 23h devrait être repensé et être limité à 22h
Considérez-vous qu'il faille pérenniser les terrasses estivales créées suite au Covid ?			
Mesures des niveaux sonores et régulation			
Vous engagez-vous à mettre en place des balises Bruitparif dans les rues ou quartiers signalés par les riverains et les associations comme trop bruyants ?		Non	Notre plan pour paris comprend le déploiement de 300 capteurs acoustiques de type « Méduses » dans tous les quartiers de Paris et notamment les plus exposés (grands axes routiers, abords du périphérique, rues à forte concentration de bars festifs). Ces capteurs permettront de mesurer objectivement les niveaux sonores, leur répartition horaire et leur récurrence. Ce dispositif coûtera à la Ville de Paris, moins de 500 000 euros sur l'ensemble de la mandature. Deuxièmement, nous avons prévus 50 nouveaux radars anti-nuisances sonores, sur les 50 axes les plus problématiques pour lutter contre les véhicules et deux-roues motorisés

			excessivement bruyants, de jour comme de nuit, pour un investissement total de moins de 2 millions d'euros sur la mandature. L'équipe sortante n'a installé que deux radars en douze ans.
Vous engagez-vous à mettre en place un comité de régulation de la tranquillité publique associant les associations de riverains concernés et s'appuyant sur les rapports objectifs de Bruitparif quand ces mesures existent ?		non	La gouvernance de la lutte contre le bruit est un sujet important. Notre priorité est que face au bruit, Paris et son maire doivent assumer leurs rôles. Le partage actuel des responsabilités entre Ville et Préfecture de Police en matière de gestion de l'ensemble des nuisances sonores, est trop complexe, trop lent et inefficace. Aujourd'hui, une nuisance sonore provenant d'une habitation relève de la compétence de la Préfecture de police, tandis qu'une nuisance sonore provoquée par une activité professionnelle relève de la Ville.

			C'est pourquoi je demanderai au législateur une évolution des compétences pour Paris afin de permettre à la Ville d'intervenir rapidement sur l'ensemble des nuisances sonores, quelle qu'en soit l'origine, et de garantir aux Parisiens une réponse efficace. Dans ce cadre, j'engagerai également un travail de coordination renforcée avec la Préfecture de police, les Sapeurs-pompiers de Paris et les services d'ambulances, afin de mieux encadrer l'usage des sirènes, en les réservant strictement aux situations d'urgence avérée. L'objectif n'est évidemment pas de ralentir les secours, mais de réduire les usages non indispensables, notamment la nuit, lorsque des alternatives existent sans perte de temps ni de sécurité.
Vous engagez-vous à prendre en compte les niveaux sonores recommandés par l'OMS comme cibles à atteindre, à terme, comme le recommandent le récent rapport du Sénat et celui du Haut-Commissariat au Plan et à la Stratégie ?	oui		

Si les terrasses estivales restent maintenues, seriez-vous prêt à soutenir le retour de leur fermeture à 22h pour prendre en compte le respect du sommeil des riverains et dans un souci écologique ?	oui		
Vous engagez-vous à faire progresser l'application Dans Ma Rue, actuellement déficiente, pour permettre le recueil de toute les formes de pollution sonore ?		non	
Vous engagez-vous à initier la mise en place d'un guichet unique entre police municipale et police nationale, pour faciliter le dépôt des signalements et plaintes sur la voie publique, et permettre un relevé transparent, comme c'est le cas dans plusieurs villes en France ?		non	
Sanctions			
Vous engagez-vous à faire cesser les extensions sauvages de terrasses et les nuisances sonores signalées régulièrement comme abusives ?	oui		
Vous engagez-vous à conditionner votre accord au renouvellement des terrasses en fonction des signalements reçus ?	oui		
Vous engagez-vous à soutenir l'étude d'un système d'amendes indexées sur le chiffre d'affaires de l'établissement ?	oui		
Planification			
Vous engagez vous à faire systématiquement une Etude d'Impact des Nuisances Sonores avant chaque modification de l'espace public et rendre les résultats publics ?		non	Nous prévoyons une consultation systématique des habitants pour les projets d'aménagements, mais un étude d'impact systématique risque d'être au delà des moyens de la mairie d'arrondissement.

			Cependant nous voulons une gouvernance des travaux ambitieuse : Paris est devenue une ville en chantier permanent : ce qui est aujourd’hui une source majeure de bruit, de stress et de perte de qualité de vie pour les habitants. C’est pourquoi nous créerons une cellule centrale de coordination des travaux, pilotée par un adjoint unique, chargée de planifier, regrouper et zoner les interventions. Son rôle sera de faire enfin travailler ensemble les opérateurs et les collectivités. Lorsqu’une rue est ouverte, l’ensemble des travaux soit réalisé en une seule fois. Chaque chantier sera soumis à un délai maximal impératif, avec des pénalités financières automatiques en cas de retard des prestataires. Les horaires de chantier seront rendus compatibles avec la vie des riverains avec la fin des nuisances sonores tôt le matin,
--	--	--	--

			tard le soir ou le week-end sans justification sérieuse. Les dérogations ne seront possibles qu'en cas d'urgence ou de contrainte technique avérée, et feront l'objet d'une information préalable claire.
Vous engagez-vous à ne pas (à ne plus) transformer l'environnement urbain dans la perspective de favoriser la mise en place de nouvelles terrasses estivales ?	oui		

Vos trois mesures prioritaires, avec les critères d'évaluation: Faire de Paris un paris calme est une priorité pour nous, et nous avons forcément de nombreuses mesures, mais en voici 2 particulièrement marquantes et que je n'ai pas encore cité dans ce questionnaire :

- Nous créons Le bruit routier reste la première source de nuisances sonores à Paris. Pour le faire reculer durablement, la Ville doit repenser en profondeur l'aménagement de l'espace public. Une ville apaisée est une ville plus silencieuse, mais aussi plus respirable, plus sûre et plus inclusive. Cette transformation bénéficiera en priorité aux publics qui sont aujourd'hui les premières victimes du bruit et de la pollution : enfants, seniors, personnes à mobilité réduite. Je transformerai l'espace public pour réduire le bruit à la source. 1 000 rues apaisées pour réduire durablement le bruit. Ainsi, je déploierai 1 000 rues apaisées, avec de nouveaux bitumes anti-bruit et anti-îlots de chaleur, comme cela a été expérimenté à Turin et à Los Angeles, afin de préparer la capitale aux canicules de 2050 et rendre l'espace public respirable. J'y ajouterai de la végétalisation. Ce sera aussi moins de bruit, moins d'accidents et une meilleure qualité de vie. Dans cet esprit, je piétonniserai toutes les rues des 626 écoles maternelles et élémentaires parisiennes en un mandat. C'est une mesure de protection immédiate pour les enfants, mais aussi un levier puissant pour réduire le bruit, la pollution et les conflits d'usage aux heures d'entrée et de sortie des classes.

- Nous améliorerons l'isolation acoustique des logements parisiens : La réduction du bruit à la source doit être complétée par une protection renforcée des logements. C'est pourquoi mon grand plan de rénovation thermique sera aussi un grand plan de rénovation acoustique. Dès le début de la mandature, l'isolation acoustique sera intégrée comme critère systématique des rénovations, en priorité dans les zones les plus exposées aux nuisances routières, ferroviaires et festives. Fenêtres, façades, toitures : chaque rénovation devra améliorer à la fois le confort thermique et le confort sonore. Au début de la prochaine mandature, près de 50 % du parc social parisien restera à rénover, soit environ 135 000 logements. Je doublerai le rythme actuel de rénovation pour atteindre 10 000 logements sociaux rénovés par an, afin de rénover l'intégralité du parc social d'ici 2035. Cet effort massif bénéficiera directement au pouvoir d'achat des locataires, mais aussi à leur confort énergétique et acoustique. La priorité sera donnée aux logements situés le long du boulevard périphérique, particulièrement exposés au bruit et aujourd'hui largement délaissés par la Municipalité sortante. Ce plan pluriannuel représentera un budget supplémentaire de 900 millions d'euros sur la mandature. Il sera financé par une politique volontariste de revente ciblée du parc social aux locataires qui souhaitent accéder à la propriété. À raison de 1 000 ventes supplémentaires par an, près de 1,5 milliard d'euros de recettes pourront être mobilisés sur la mandature pour financer à la fois la rénovation massive du parc social, la production de logements intermédiaires et la transformation de bureaux en logements. Dans le parc privé, 326 000 logements parisiens sont aujourd'hui considérés comme des passoires thermiques et souvent aussi des passoires acoustiques. Le dispositif Éco-rénovons + ne permet actuellement de rénover qu'environ 1 % du parc par an et exclut le logement diffus. Je souhaite quadrupler le rythme en atteignant 12 000 rénovations accompagnées par an, en donnant la priorité aux logements F et G en logement diffus et aux copropriétés modestes. Concrètement, 90 000 logements privés bénéficieront d'une rénovation énergétique et acoustique sur la mandature. Pour y parvenir, j'élargirai les aides existantes aux logements individuels et mettrai en place un crédit d'impôt de taxe foncière pour toute rénovation et remise en location de ces logements. Ce dispositif sera financé par 30 millions d'euros supplémentaires, issus de l'arrêt des préemptions de logements (hors immeubles insalubres) qui ont largement alimenté la spirale inflationniste de ces dix dernières années.

- Par ailleurs, bien que notre lutte contre le bruit est bien sûr à penser à l'ensemble de Paris, je voudrais aussi insister sur une de nos mesures spécifiques au 6ème : l'expérimentation de bancs rétractables dans des lieux où des nuisances sont rapportés par les habitants comme la place Vavin. Ces bancs rétractables; permettent d'assurer la convivialité du lieux pendant la journée sans permettre comme c'est le cas aujourd'hui des rassemblements tardifs qui gênent les riverains;